

Image not found or type unknown



Représentation et conjoint survivant

Par **verob**, le **09/09/2016** à **17:11**

Bonjour,

je suis concerné par la succession de mon arrière-grand-mère qui est bloquée depuis 10 ans. Depuis mon grand-père est décédé, puis mon père après lui. La succession est bloquée suite à contestation du testament, de ce fait aucune démarche n'a été entreprise par le notaire. Mon père n'a donc jamais accepté la succession. Il était marié. Sa conjointe survivante (qui n'est pas ma mère) a-t-elle droit à une part de l'héritage ?

merci d'avance pour votre réponse

VErob